

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 16 décembre 2010

**Service instructeur**

Direction des Routes et des Transports  
Service Administration et Finances

N° CP-2010-15-3-9

**Service consulté**

**COMMUNES DE RIEDISHEIM, D'ESCHENTZWILLER ET DE MOERNACH  
SYNDICAT DES COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON (S.C.I.N.)  
LEVÉE DE DÉCHÉANCE TRIENNALE**

Résumé : *Proposition de prolongation de délai de validité ou de subventions en faveur des communes de RIEDISHEIM, d'ESCHENTZWILLER, de MOERNACH et du SYNDICAT DES COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON.*

Le règlement financier du Département fixe la durée de validité des subventions à 3 ans, à compter de leur notification.

- I. La commune de RIEDISHEIM a bénéficié d'une aide au titre de la Sécurité en Traverse d'Agglomération (STA03305). La notification de l'aide a été adressée à la commune le 26 avril 2007.

Le montant prévisionnel de la subvention était de 321 549 € calculé au taux de 37 % sur une dépense subventionnable de 846 181 € HT.

Cette collectivité a transmis les décomptes définitifs avant la date de déchéance, cependant en raison des délais administratifs de traitement, l'état d'avancement a été établi au delà de la durée de validité de l'aide.

Le dépassement du délai de 3 ans à compter de la date de notification de l'aide n'est donc pas imputable à la Commune.

Au vu de ce qui précède et en application du règlement financier, je vous propose :

- d'approuver la levée de déchéance triennale pour l'opération d'aménagement de la RD 56 V à RIEDISHEIM,
- de procéder au versement du solde de la subvention arrêté au montant de 260 158 €, qui sera imputé au chapitre 204, nature 20414, fonction 628 du programme A283 de la politique A08.

- II. La commune d'ESCHENTZWILLER a bénéficié d'une aide pour l'aménagement de l'Impasse, rue du Repos, au titre de la Voirie Communale (VCO04301). La notification de l'aide a été adressée à la commune le 29 mars 2007.

Le montant prévisionnel de la subvention était de 8 354 € calculé au taux de 44 % sur une dépense subventionnable de 18 986 € HT.

Cette collectivité a transmis les décomptes définitifs avant la date de déchéance, cependant en raison des délais administratifs de traitement, l'état d'avancement a été établi au delà de la durée de validité de l'aide.

Le dépassement du délai de 3 ans à compter de la date de notification de l'aide n'est donc pas imputable à la Commune.

Au vu de ce qui précède et en application du règlement financier, je vous propose :

- d'approuver la levée de déchéance triennale pour l'opération d'aménagement de l'Impasse, rue du Repos à ESCHENTZWILLER,
- de procéder au versement du solde de la subvention arrêté au montant de 8 354 €, qui sera imputé au chapitre 204, nature 20414, fonction 628 du programme A284 de la politique A08.

- III. Le Syndicat Intercommunal RIXHEIM, HABSHEIM, ILLZACH, SAUSHEIM (S.I.R.H.I.S.) a bénéficié d'une aide pour l'aménagement de la rue Saint-Pierre à RIXHEIM, au titre de la Voirie Communale. La notification de l'aide a été adressée à la commune le 26 avril 2007.

Le montant prévisionnel de la subvention était de 89 303 € calculé au taux de 29 % sur une dépense subventionnable de 307 942 € HT.

Cet Etablissement Public a perçu un acompte de 20 %, soit 18 744 €, le 3 mai 2007.

Le 31 décembre 2009, le S.I.R.H.I.S. a transmis le décompte définitif. Cependant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le S.I.R.H.I.S. devenait le Syndicat des Communes de l'Ile Napoléon (S.C.I.N.), ce qui n'a pas permis au Département de procéder au versement du solde avant déchéance.

Le dépassement du délai de 3 ans à compter de la date de notification de l'aide n'est donc pas imputable au S.C.I.N..

Au vu de ce qui précède et en application du règlement financier, je vous propose :

- d'approuver la levée de déchéance triennale pour l'opération d'aménagement de la rue Saint-Pierre à RIXHEIM,
- de procéder au versement du solde de la subvention arrêté au montant de 47 706 €, qui sera imputé au chapitre 204, nature 20414, fonction 628 du programme A284 de la politique A08.

- IV. La commune de MOERNACH a bénéficié d'une aide pour l'aménagement en traverse des rues du Maréchal Ferrant et Hennin Blenner (RD 473) (STA03232). La notification de l'aide a été adressée à la commune le 26 avril 2007.

Le montant prévisionnel de la subvention était de 163 914 € calculé au taux de 39 % sur une dépense subventionnable de 420 293 € HT.

La commune a demandé le versement du solde le 3 août 2010, soit au-delà de la date de déchéance triennale du 26 avril 2010.

Des difficultés sont apparues dans la transmission du dossier, il est donc proposé de lever la déchéance triennale.

Compte tenu de ce qui précède et en application du règlement financier, je vous propose :

- d'approuver la levée de déchéance triennale pour l'opération de la RD 473 en traverse de l'agglomération de MOERNACH ;
- de procéder au versement du solde de l'aide pour un montant de 55 610 €, calculé sur la base des décomptes finaux produits par la commune. La dépense sera imputée au chapitre 204, nature 20414, fonction 628 du programme A283 de la politique A08.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER